

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 24 mai 2005 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Marinella De Oliveira, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Thérèse Lessard, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, MM. Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Normand Lemay et Alain Portelance, tous commissaires, ainsi que MM. Denis Claude Blais et Claude D'Amour, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Michel Gratton, dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Marie-France Boyer, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Yvon Truchon, dir. gén. adj., Yvan Binette, dir. serv. ress. mat., Yves Mallette, dir. serv. org. scol., Mmes Nathalie Martel, dir. serv. ress. hum., Julie Brunelle, sec. gén. adj., Nathalie Joannette, coord. serv. form. gén. jeunes et Francine Santerre, coord. serv. form. gén. ad. et prof.

MM. André Contant et Alain St-Jean ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-050524-2189

Il est proposé par M. Normand Lemay

D'ADOPTER tels quels les procès-verbaux des séances ordinaires du 26 avril et du 10 mai 2005.

Adopté

SUIVI

Mme Marie-France Boyer, directrice générale adjointe, fait état des validations effectuées à l'école secondaire des Patriotes quant à la démarche sur le code vestimentaire.

M. Yvon Truchon, directeur général adjoint, indique que la vérification des zones dangereuses a été faite à Pointe-Calumet, à la suite du changement de vocation de l'école des Primevères.

QUESTIONS DU PUBLIC

Au nom d'un groupe de parents de l'école des Mésanges à Deux-Montagnes, Mme Mireille Lessard et M. Dante Busilacchi déposent une lettre demandant à la Commission scolaire de faire en sorte que 19 élèves de cinquième année de cette école ne soient pas transférés vers d'autres écoles pour l'année prochaine, tel que prévu actuellement. Ils demandent plutôt d'ouvrir un groupe additionnel.

M. François Paquet, président du comité de parents de la CSSMI, souligne aux commissaires qu'il est conscient de l'obligation de respecter les paramètres dans l'ouverture des groupes, compte tenu des ressources disponibles, mais demande à la Commission scolaire de travailler à minimiser les transferts d'élève. Il souligne que lors de la prochaine consultation sur le cadre d'organisation scolaire, le comité de parents demandera un amendement à la politique en ce sens.

La présidente et la direction générale indiquent que le dossier est présentement à l'étude et que les parents concernés seront contactés prochainement.

M. Denis Claude Blais occupe son siège à 20 h.

Enfin, M. Michel Paquette, président du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles, présente sommairement les principales revendications des enseignants dans le cadre de la négociation présentement en cours avec le gouvernement du Québec sur le renouvellement des conventions collectives.

La présidente indique que les négociations se déroulent entre les parties au niveau national et que les commissaires souhaitent un règlement rapide du dossier.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-050524-2190

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

5. Modifications à la politique locale de gestion des cadres d'école;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1 Budget des investissements 2005-2006;
7. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 7.1 Calendriers scolaires 2005-2006 de la formation en milieu carcéral – adoption pour consultation;
 - 7.2 Localisation des groupes EHDA 2005-2006;
 - 7.3 Structure et services à la communauté apprenante de la CSSMI;
 - 7.4 Transferts d'élève – école des Mésanges;
 - 7.5 Transferts d'élève – école de Fontainebleau;
8. Autorisation ministérielle – école Cœur à cœur, l'Alternative;
9. Mandat à la commission d'étude éducative – tenue vestimentaire dans les établissements;
10. Construction d'une école d'aéronautique à Mirabel;
11. Suivis au comité plénier du 10 mai 2005 :
 - 11.1 Composition du comité d'étude des demandes de révision;
 - 11.2 Révision de la rémunération des commissaires pour 2005-2006;
 - 11.3 Révision des règles de régie interne et de procédure d'assemblée du conseil des commissaires;
12. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision (huis clos);
- 13.1 Compte rendu de la commission d'étude administrative du 19 avril 2005;

- 13.2 Compte rendu de la commission d'étude éducative du 5 avril 2005;
- 14.1 Congrès et assemblée générale de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
- 16.1 Fondation Hôpital Saint-Eustache;
- 16.2 Construction – école secondaire de Blainville;
- 21.1 Leucan;
- 21.2 Organisation d'un forum jeunesse régional à la CSSMI.

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

POLITIQUE LOCALE DE GESTION DES CADRES D'ÉCOLE

Résolution n° CC-050524-2191

ATTENDU l'accord intervenu entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement des Laurentides et les cadres d'école pour modifier la politique RH-04;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE MODIFIER l'article 8.1.5 de la Politique locale de gestion des cadres (RH-04) comme suit :

« La paie de vacances des cadres d'école est distribuée à tous les deux jeudis, au taux du traitement en vigueur au moment de la prise de vacances.

Le cadre d'école, qui désire recevoir son traitement avant son départ en vacances, doit indiquer à la direction du service des ressources humaines son choix par écrit sur le formulaire de planification des vacances. »

Adopté

ÉCOLE À VOCATION PARTICULIÈRE – CŒUR A CŒUR, L'ALTERNATIVE

Résolution n° CC-050524-2192

ATTENDU que la Commission scolaire a déjà demandé par le passé au ministre de l'Éducation de reconnaître l'école primaire Cœur à cœur, l'Alternative, à titre d'école à vocation particulière, conformément à l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU qu'il y a lieu de reconduire à nouveau cette demande;

ATTENDU la résolution du conseil d'établissement de l'école Cœur à cœur, l'Alternative demandant la reconnaissance de cette école, à titre d'école à vocation particulière;

ATTENDU l'appui à ces demandes de la part du comité de parents et du Syndicat de l'enseignement de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de reconnaître l'école Cœur à cœur, l'Alternative comme école à vocation particulière, pour une période d'au moins trois ans.

Adopté

BUDGET DES INVESTISSEMENTS 2005-2006

Résolution n° CC-050524-2193

ATTENDU le plan triennal des investissements pour la période 2005-2008;

ATTENDU le projet de règles budgétaires pour l'année 2005-2006 ainsi que la réaction de la Commission scolaire, de concert avec les principaux acteurs du réseau scolaire;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation du comité de la direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ADOPTER le budget des investissements pour l'année 2005-2006, lequel comprend des projets d'améliorations et transformations des bâtiments (AMT) et de mobilier, appareillage et outillage (MAO), pour un montant de 5 356 629 \$ dans le cadre budgétaire des investissements 2005-2006, l'ajout de trois projets 2006-2007 devancés en 2005-2006 pour un montant de 600 000 \$, pour un grand total de 5 956 629 \$, le tout selon le document « Répartition du cadre des investissements 2005-2008 »;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 371.

Adopté

CALENDRIERS SCOLAIRES 2005-2006 – FORMATION EN MILIEU CARCÉRAL

Résolution n° CC-050524-2194

ATTENDU que l'article 252 de la Loi sur l'instruction publique stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire de ses centres de formation professionnelle et des centres d'éducation des adultes, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de la formation générale adulte et professionnelle, ainsi que des directions de centre;

ATTENDU le résultat des discussions tenues avec le Service correctionnel du Canada, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les directions des pénitenciers;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, les projets de calendriers scolaires 2005-2006 pour la formation en milieu carcéral;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 7 juin 2005;

DE VERSER lesdits documents au répertoire des présentes sous la cote 372.

Adopté

LOCALISATION DES GROUPES EHDAA 2005-2006

Résolution n° CC-050524-2195

ATTENDU l'adoption du cadre d'organisation scolaire 2005-2006 par le conseil des commissaires le 25 janvier 2005;

ATTENDU que l'information sur l'utilisation des locaux réservés EHDAA, contenue dans ce cadre, était le portrait 2004-2005;

ATTENDU que les résolutions adoptées pour chaque secteur prévoyaient la possibilité d'apporter des modifications au printemps 2005, puisqu'elles comportaient chacune un paragraphe ainsi libellé :

« *DE RÉSERVER*, dans les écoles primaires du secteur (...), les locaux des groupes à effectif réduit et de consulter toutes les instances au printemps 2005 sur les changements à apporter à l'organisation des services pour 2005-2006 et cela, suite à l'évaluation des besoins des élèves. »

ATTENDU que des modifications ont dû être apportées au tableau 2004-2005, suite à l'évaluation des besoins de la clientèle EHDAA;

ATTENDU que la consultation des instances concernées a été effectuée;

ATTENDU les avis reçus du comité de parents et du comité consultatif EHDAA;

ATTENDU que le dossier a été présenté à la commission d'étude éducative du 3 mai 2005 et qu'il a été reçu favorablement;

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

D'ADOPTER la version finale du document sur la localisation des groupes EHDAA 2005-2006;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 373.

Adopté

STRUCTURE ET SERVICES À LA COMMUNAUTÉ APPRENANTE À LA CSSMI

Résolution n° CC-050524-2196

ATTENDU que la réussite scolaire et la rétention des élèves sont une priorité à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU que le nouveau régime pédagogique, prévoyant une diversification de parcours, sera en vigueur en juillet 2005;

ATTENDU que certains élèves apprennent différemment et qu'une diversité de services doit être mise en œuvre pour favoriser la réussite de tous;

ATTENDU que certaines pratiques sont gagnantes, telles que le projet de promotion de la persévérance scolaire (PPS), le laboratoire d'exploration professionnelle et le programme d'accueil et de transition aux études supérieures (PATES), et devraient être consolidées sur tout le territoire de la Commission scolaire;

ATTENDU les recommandations déposées en novembre 2004 par le comité mis sur pied afin d'étudier les services offerts aux élèves de 14 à 17 ans, à la suite du mandat donné à la commission d'étude éducative par le conseil des commissaires (rés. n° CC-0404013-1853);

ATTENDU la résolution n° CC-041109-2064 du conseil des commissaires, adoptée le 9 novembre 2004, qui reçoit lesdites recommandations et donne mandat à la direction générale de favoriser les passerelles entre les services offerts aux élèves de 14 à 17 ans et de faire rapport au conseil des commissaires au plus tard en mai 2005;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par M. Claude Girard

DE METTRE en œuvre l'élaboration de la nouvelle structure et services à la communauté apprenante de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, telle qu'énoncée dans le document produit par la direction du service de la formation générale des jeunes et la direction du service de la formation générale adulte et professionnelle, lequel est versé au répertoire des présentes sous la cote 374;

D'ADOPTER les huit recommandations soumises y référant :

- Développement du projet de promotion de la persévérance scolaire (PPS) à l'éducation préscolaire et poursuite du projet de promotion de la persévérance scolaire au 3^e cycle du primaire, ainsi qu'au secondaire (2005-2006);
- mise sur pied d'un deuxième laboratoire d'exploration professionnelle senior à l'est, dans un centre de formation professionnelle (2005-2006);
- expérimentation des laboratoires d'exploration professionnelle junior à partir des laboratoires d'exploration professionnelle senior des centres de formation professionnelle (2005-2006);
- poursuite des activités du programme d'accueil et de transition aux études supérieures (PATES) en 2005-2006;
- élaboration d'un plan d'implantation du service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) dès 2006-2007, par une équipe de professionnels, à partir entre autres des résultats de la recherche-action du centre de formation continue des Patriotes (2006-2007);
- évaluation et, selon l'évolution des travaux, relocalisation de la clientèle De la Relance (formation générale des jeunes) et implantation de la mise en place d'une école de raccrocheurs 16-18 ans (formation générale adulte) dans un seul et même bâtiment à l'est, afin d'offrir les meilleurs services adaptés aux besoins de la clientèle est-ouest (2006-2007);
- mise en place en 2007-2008 de deux centres de formation à l'emploi, un à l'est et un à l'ouest;
- implantation du service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) en 2007-2008, avec le personnel professionnel requis ainsi que les modalités organisationnelles nécessaires.

Adopté

TENUE VESTIMENTAIRE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Résolution n° CC-050524-2197

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'instruction publique, il est de la responsabilité du conseil d'établissement d'adopter les règles de conduite et mesures de sécurité applicables aux élèves;

ATTENDU qu'en vertu de ces dispositions, il est donc possible au conseil d'établissement d'une école de réglementer la tenue vestimentaire des élèves;

ATTENDU que certains établissements ont adopté des dispositions à cet effet, notamment par l'imposition d'un code vestimentaire, et que d'autres établissements sont présentement en réflexion;

ATTENDU que ces établissements se sont donné un processus décisionnel permettant de s'assurer que cette décision reposait sur un net consensus dans le milieu;

ATTENDU quelques interrogations soulevées dans certains milieux, en regard de la décision prise ou du processus suivi;

ATTENDU qu'il y a lieu d'évaluer s'il est approprié pour la commission scolaire de préciser les encadrements applicables en la matière, afin d'éclairer les établissements dans leurs décisions;

Il est proposé par M. Alain Portelance

DE MANDATER la commission d'étude éducative pour analyser la problématique et de faire des recommandations au conseil des commissaires sur la pertinence d'établir ou non des encadrements et, le cas échéant, la nature de ces encadrements, compte tenu des dispositions légales applicables.

Adopté

ÉCOLE D'AÉRONAUTIQUE À MIRABEL

Résolution n° CC-050524-2198

ATTENDU l'annonce de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'installer un « Institut intégré de formation en aéronautique » à Mirabel, en collaboration avec le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aérospatiale (CAMAQ), l'École nationale d'aérotechnique (ENA) et l'École de technologie supérieure (ETS);

ATTENDU le mandat de formation de la main-d'œuvre en aéronautique de ces quatre organismes;

ATTENDU que ce projet se réalise au cœur du territoire desservi par les commissions scolaires de la région de Laval, Laurentides et Lanaudière, et plus particulièrement par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et la Commission scolaire des Affluents, dont les territoires sont immédiatement adjacents;

ATTENDU qu'un des mandats de formation de ces commissions scolaires, selon la Loi sur l'instruction publique, touche la formation initiale, la formation professionnelle et la formation continue de la main-d'œuvre de la grande région des Laurentides;

ATTENDU les investissements de plusieurs millions de dollars du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et des commissions scolaires, consentis dans différents programmes (*Techniques d'usinage* et *Conduite de machines industrielles*, notamment), offerts dans la région de Laval-Laurentides-Lanaudière et touchant de près le domaine de l'aéronautique;

ATTENDU l'expertise développée par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et les autres commissions scolaires de la région, afin de répondre aux besoins de formation initiale et de formation continue de la main-d'œuvre;

ATTENDU que l'ouverture du nouveau centre à Mirabel aura un impact important sur les services éducatifs offerts dans la région, plus particulièrement sur la formation professionnelle et la formation sur mesure, et que seule une concertation des différents intervenants concernés permettra d'assurer un développement harmonieux de l'offre de services en formation professionnelle et en formation de la main-d'œuvre et d'éviter de compromettre les investissements réalisés et les compétences acquises;

ATTENDU le partenariat établi dans la région des Laurentides entre les organismes du réseau de l'éducation (particulièrement les commissions scolaires et les Cégeps), et les différents intervenants de la main-d'œuvre (Centres locaux d'emploi (CLE) et Emploi-Québec);

ATTENDU l'implication socio-économique de ces commissions scolaires en partenariat avec les Centres locaux de développement (CLD) et la Conférence régionale des élus (CRE);

ATTENDU la collaboration étroite établie depuis de nombreuses années entre les commissions scolaires et les CLE de la région des Laurentides, afin de répondre aux besoins en main-d'œuvre dans ce secteur;

ATTENDU la volonté du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de favoriser la concertation régionale pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre, tant en formation initiale qu'en formation continue;

ATTENDU l'orientation de concertation partenariale régionale décrite dans le document du gouvernement intitulé « Stratégie d'action jeunesse 2005-2008 »;

ATTENDU que la formation de la main-d'œuvre en aéronautique constitue un besoin, confirmé par les projets annoncés récemment par l'industrie, et constitue un créneau important de développement de la région des Laurentides, où est situé l'aéroport de Mirabel;

Il est proposé par Mme Marinella De Oliveira

D'INVITER les partenaires du projet, notamment la Commission scolaire de Montréal, le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aérospatiale (CAMAQ), l'École nationale d'aérotechnique (ENA) et l'École de technologie supérieure (ETS), à collaborer à la mise en place d'un partenariat véritable avec les intervenants de la région, particulièrement les commissions scolaires et les Cégeps, en collaboration avec les organismes à vocation économique et ceux voués à la formation de la main-d'œuvre;

DE DEMANDER au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'intervenir auprès de son collègue de la Main-d'œuvre pour favoriser l'émergence d'un tel partenariat, qui permettra le développement d'une offre de formation cohérente et respectueuse des acquis;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au ministre responsable des Laurentides et de la région de Lanaudière, aux députés du territoire, aux commissions scolaires et au Cégeps de la région Laval-Laurentides-Lanaudière, à la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ), à l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides (ACSRL), aux Centres locaux de développement (CLD), à la Conférence régionale des élus (CRE), aux Centres locaux d'emploi (CLE), à Emploi-Québec Laurentides et à la Direction régionale de Laval, des Laurentides et de Lanaudière (DRLLL du MELS).

Adopté

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION - COMPOSITION

Résolution n° CC-050524-2199

ATTENDU la composition du comité d'étude des demandes de révision, soit quatre membres réguliers et quatre membres substitués;

ATTENDU que l'expérience vécue depuis 1998 par la Commission scolaire démontre que les substitués sont appelés à siéger de façon aussi régulière que les membres réguliers, compte tenu de l'impossibilité de prévoir à l'avance les réunions du comité et du fait que le commissaire du quartier du requérant ne peut être membre du comité, puisqu'il peut être appelé à l'accompagner;

ATTENDU la recommandation du comité ad hoc sur la rémunération des commissaires;

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE NOMMER les huit personnes formant ce comité à titre de membres réguliers;

DE DEMANDER au secrétaire général d'inviter les membres à siéger à tour de rôle, lors de la tenue de ces comités, étant entendu qu'un comité comprend normalement trois commissaires élus et un commissaire-parent, le quorum étant de deux commissaires élus.

Adopté

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES

Résolution n° CC-050524-2200

ATTENDU qu'en vertu de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil des commissaires peut déterminer la rémunération des commissaires, sous réserve des montants maxima déterminés par le gouvernement;

ATTENDU le décret 836-2000 du 28 juin 2000 du gouvernement du Québec, qui fixe les montants maxima qui peuvent être versés à compter du 1^{er} juillet 2000;

ATTENDU qu'en vertu du décret gouvernemental, les montants annuels maxima de la rémunération qu'une commission scolaire peut accorder à ses commissaires sont majorés annuellement selon le taux de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen, tel qu'établi par Statistique Canada le 31 décembre de l'année précédente;

ATTENDU que l'augmentation de cet indice le 31 décembre 2004 s'établit à 1,9 %, de sorte que la rémunération totale peut être indexée en conséquence le 1^{er} juillet 2005;

ATTENDU la réflexion du comité ad hoc sur la structure de rémunération des commissaires, telle qu'établie par le conseil des commissaires pour l'année 2004-2005, et ses recommandations sur une nouvelle structure de rémunération, telle que déposée au comité plénier du 10 mai 2005;

ATTENDU la recommandation unanime du comité plénier du conseil des commissaires;

Il est proposé par M. Daniel B. Bisson

D'ÉTABLIR comme suit la rémunération des commissaires à compter du 1^{er} juillet 2005 :

Fonctions	Nombre	Montant annuel	Montant total
Commissaires	27	5 225 \$	141 075 \$
Présidence CC	1	0,846\$/élève à venir	
Vice-présidence CC	1	3 274	3 274
Membres CE	9	2 500	22 500
Présidence CE	1	3 270	3 270
Vice-présidence CE	1	1 000	1 000
Présidence – Commissions d'étude et CCT	3	1 000	3 000
Membres - Commissions d'étude et CCT	29	1 000	29 000
Membres – comité de révision	8	744	5 952
Représentant – comités de sélection des gestionnaires	1	2 550	2 550
GRAND TOTAL			211 621 \$

Étant entendu que le nombre d'élèves utilisé pour établir la rémunération de la présidence de la Commission scolaire est celui inscrit au budget révisé de l'année 2004-2005, incluant les élèves jeunes et adultes en formation générale et professionnelle, en équivalents à temps plein;

DE VERSER cette rémunération aux deux semaines;

D'AUTORISER la présidente de la Commission scolaire et la présidente du comité exécutif à encourir les dépenses reliées à l'exercice de leurs fonctions, conformément à la politique sur le remboursement des frais de fonction.

Adopté

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-050524-2201

Il est proposé par Mme Jeanne d'Arc Duval Paquette

DE SUSPENDRE la séance pour quelques minutes.

Adopté

Il est 21 h 25.

REPRISE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-050524-2202

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE REPRENDRE les délibérations.

Adopté

Il est 21 h 50.

Mme Thérèse Lessard et M. Normand Lemay quittent leur siège à 21 h 50.

RÈGLES DE RÉGIE INTERNE ET DE PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE

Résolution n° CC-050524-2203

ATTENDU le mandat confié au comité ad hoc sur les règles de régie interne et de procédure d'assemblée du conseil des commissaires (rés. n° CC-041109-2069);

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'instruction publique en regard du fonctionnement du conseil des commissaires;

ATTENDU les recommandations du comité ad hoc, lesquelles ont été étudiées lors de la séance du 10 mai 2005 du comité plénier du conseil des commissaires;

ATTENDU le consensus dégagé au comité plénier du conseil des commissaires;

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

D'ADOPTER le document intitulé « Règles de régie interne et de procédure d'assemblée du conseil des commissaires », lequel régira les séances du conseil des commissaires à compter de la clôture de la présente séance;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 375.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n° CC-050524-2204

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 55.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-050524-2205

Il est proposé par M. Claude Girard

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 22 h 10.

DEMANDE DE RÉVISION

Résolution n° CC-050524-2206

ATTENDU la demande de révision présentée par le père de l'enfant (nom de l'élève), à la suite du refus de l'école Terre des jeunes de l'admettre au programme d'éducation internationale pour l'année scolaire 2005-2006;

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement le père de l'élève, ainsi que la direction générale adjointe concernée, la direction de l'école d'origine de l'élève et la direction de l'école Terre des jeunes;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-61, amendée par rés. n° CC-990825-417);

ATTENDU que les dispositions de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves ont été suivies par la direction d'école et qu'il n'y a pas de motif exceptionnel qui permettrait d'y déroger;

ATTENDU que les critères d'inscription ont été établis clairement et diffusés auprès des parents;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE MAINTENIR la décision de l'école Terre des Jeunes de ne pas admettre l'enfant (nom de l'élève) au programme d'éducation internationale de l'école Terre des Jeunes pour l'année scolaire 2005-2006;

Pour (19) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Daniel B. Bisson, Normand Chalifoux, Maryse Chevalier, Ginette Cyr, Paola De Monte, Lyne Deschamps, Jeanne d'Arc Duval Paquette, Sandra East, Paule Fortier, Benoît Gagnon, Jocelyn Gardner, Claude Girard, Lise Landry, Maureen Pagé, Rita-Thérèse Poisson, Alain Portelance et Guylaine Richer.

Contre (1) : Marinella De Oliveira

Adopté

M. Daniel B. Bisson quitte son siège à 22 h 15.

Mme Marinella De Oliveira quitte son siège à 22 h 20.

FONDATION HÔPITAL SAINT-EUSTACHE

Résolution n° CC-050524-2207

ATTENDU qu'en vertu des orientations retenues dans son plan stratégique, la Commission scolaire favorise le partenariat avec les organismes du milieu;

ATTENDU la campagne de levée de fonds de la Fondation Hôpital Saint-Eustache, laquelle se déroule sur les cinq prochaines années et vise à appuyer et aider financièrement le Centre hospitalier Saint-Eustache dans ses achats d'instruments médicaux et d'équipements sophistiqués;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt du milieu d'assurer le succès de cette campagne;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'APPUYER pour l'année 2005-2006 la campagne de levée de fonds de la Fondation Hôpital Saint-Eustache et, dans ce cadre, d'inviter les commissaires et les membres du personnel de la Commission scolaire à y contribuer.

Adopté

FORUM JEUNESSE CSSMI

Résolution n° CC-050524-2208

Il est proposé par Mme Rita-Thérèse Poisson

DE MANDATER la commission d'étude éducative pour étudier la faisabilité de l'organisation d'un forum jeunesse, en lien avec la mise en œuvre du plan stratégique de la Commission scolaire.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-050524-2209

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 23 h 5.

Paule Fortier, présidente

Michel Gratton, secrétaire général